



**Procès verbal de la réunion  
du Conseil d'Administration  
du 25 juin 2019**

**Présents :** Pascal Lapkine, Chantal Mora-Tâche, Séphanie Vandebussche, Philippe Lorteeuw, Patrick Fontenelle, Daniel Lacreuse, Catherine Bichard, Frédéric Willekens, Michaël Eisenbeth

**Absent excusé :** Gaël Raballand

**Invitée :** Isabelle Lacreuse (commission sportive)

**Ouverture de la séance : 19h30**

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – Point comptable
- 2 – Championnat de Vendée
- 3 – Championnat de France Jeunes 2019
- 4 – Commission Sport
- 5 – Subvention Haut niveau
- 6 – Questions diverses

**1 - Point comptable**

Stéphanie : 313 € sur le compte courant, 11312 € sur le livret.

Deux clubs n'ont pas réglé leur tenue d'arbitre (rouge) : La Garnache et Chantonay.

Saint Jean de Monts doit 10 € sur une location de matériel.

Le CD doit 150 € au club de Pouzauges pour la location de ses feux (ceux du CD étant en réparation).

Il a été remboursé en 2019, aux clubs 2 570 € pour les formations :

Frais 2017-18 : 1695 €, 1 refus facture de 2016

Frais 2019 : 875 €, 1 refus de 320 € formation non qualifiante.

**IMPÉRATIF :** A la rentrée, les clubs seront avertis, Obligation d'envoyer leur demande de formation (entraîneur et/ou arbitre) avant décembre afin que le CD puisse budgétiser la somme globale (forte diminution des subventions) et de satisfaire équitablement tout le monde.

Problème des feux : ceux-ci sont largement amortis et nécessitent de plus en plus de réparations. Daniel se propose de faire réaliser un devis cet été. Dans tous les cas, il faudra prévoir à court terme un remplacement.

## **2 -Championnat de Vendée**

Lors du Championnat TAE, il a été demandé pourquoi il n'y avait pas de duels comme en salle : ce n'est pas prévu dans le règlement actuel, cela reste envisageable, juste revoir le règlement.

## **3 - Championnat de France Jeunes 2019**

Pascal va s'assurer que le compte courant est bien clos car Stéphanie ne peut toujours pas accéder aux informations du compte CD.

## **4 - Commission Sport**

Catherine : le CR lui a demandé d'être le référent pour la labellisation. Une demi ou une journée sera consacrée à l'information à programmer.

Pour la commission sport voir programme de rentrée en PJ.

Le règlement sera finalisé lors de la réunion qui se tiendra chez Stéphanie le dimanche 21 juillet prochain (10h).

## **5 – Subvention Haut niveau**

L'information a été envoyée aux clubs, le document à compléter a été distribué par Pascal aux clubs qui en ont fait la demande. Les réponses devront arriver pour le 2 septembre au CD. Une réunion du Conseil d'Administration aura lieu le mardi 10 septembre pour compléter les dossiers qui devront être rendus le 25 septembre.

### **IL N'Y AURA PAS DE RELANCE AUPRÈS DES CLUBS**

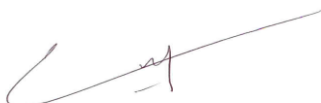
**Gros souci pour trouver un projet innovant, il va falloir réfléchir sur les moyens d'obtenir des subventions privées ? et mettre à contribution tous les archers vendéens.**

## **6 – Questions diverses**

Suite à une demande d'un particulier, Chantal demande comment cela fonctionne pour une licence sport adapté : il faut que l'archer demande une licence FFH et une licence FFTA. Il n'en paie qu'une. Soit le club a signé une convention avec la FFH, soit l'archer prend une licence dans un club affilié FFH et tire dans le club près de son domicile contre un droit de paillon. Pour plus d'informations voir avec le CD sports adaptés (Président Vincent Ibois)

**Prochaine réunion : mardi 10 septembre 19h30. Fin de séance : 22h00**

Le Président,



La Secrétaire Générale

